

Procès-verbal du Conseil Municipal du 09/07/2024

Présents : Rémi Diaz, Caroline Beaujard, Sabine Perez, Aurélie Damia Sotus, Jean-Pierre Zanet, Michel Blanchard, Didier Sicard, Valérie Bousquet, Aude Messonier, Jean Alberton, Annie Montoya

Absents : Laurent Leleu, Frédéric Gleyzes, Nadine Sova, Florence Ranc, Christophe Gay, Sébastien Estieu

Excusés : Corine Gérard ayant donné procuration à Caroline Beaujard , Pierre Averseng ayant donné procuration à Jean Alberton

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 04/06/2024

Ressources humaines

- 2. Accroissement temporaire d'activité – adjoint technique d'animation**
- 3. Accroissement temporaire d'activité – adjoint technique d'animation**
- 4. Création de poste- adjoint technique principal 2eme classe**

Finances

- 5. Tarification sociale de la cantine**

Annie Montoya est élue secrétaire de séance

1. **Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 04/06/2024** : le PV de la séance du 04/06/2024 est mis au vote et est approuvé à l'unanimité

2. **Accroissement temporaire d'activité - adjoint technique d'animation : emploi non permanent à temps non complet** : Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'au regard des effectifs prévisionnels pour la rentrée 2024-2025, il est nécessaire de recruter un adjoint d'animation sur un emploi non permanent à temps non complet pour une durée de 18h.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité

3. **Accroissement temporaire d'activité - adjoint technique d'animation** : afin de compléter les effectifs, il est nécessaire de recruter un adjoint d'animation sur un emploi non permanent à temps non complet pour une quotité horaires de 17,5 heures.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

4. **Création de poste - adjoint technique principal 2^{ème} classe** : afin d'anticiper le départ à la retraite de la responsable de la restauration scolaire qui aura le lieu le 1^{er} février 2025, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin de permettre d'ouvrir le recrutement en interne et en externe.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité

5. **Tarification sociale de la restauration scolaire** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Etat a mis en place un fonds de soutien à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux éligibles à la dotation de solidarité rurale. Cette mesure a pour objectif de garantir aux familles éligibles des repas équilibrés au tarif de 1 euro. Une aide est ensuite allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé 1 euro aux familles d'enfants de classe maternelle ou élémentaire. La commune étant éligible à la fraction cible de la dotation de péréquation, Monsieur le Maire propose de voter une nouvelle grille tarifaire constituée de 5 tranches. Le tarif appliqué à la tranche la plus basse sera de 1 euro.

Nouvelle grille tarifaire :

QF	TARIF APPLIQUE
0 à 999	1 €
1000 à 1299	3.50 €
1300 à 1599	3.85 €
1600 à 1999	4.20 €
+ de 2000	4.55 €

